


Fonction publique : les contractuels, nouvelle colonne vertébrale du service public ?

Le [rapport budgétaire 2026 sur la mission « Transformation et fonction publiques »](#) dresse un constat sans appel : le recours aux agents contractuels n'est plus marginal. Il devient structurel, parfois au prix d'un déséquilibre du modèle statutaire.

Les chiffres clés à retenir

 +4,9 % en 2023 : le nombre de contractuels a bondi de 63 300 agents en un an, pendant que les effectifs de fonctionnaires restaient stables (-0,1 %).

 Près d'un agent public sur quatre (23,3 %) est aujourd'hui contractuel.

 Dans la FPT, la part atteint 25,6 %.

 En 10 ans, le nombre de contractuels a augmenté de 44 %, tandis que celui des titulaires a légèrement reculé.

 Les contractuels sont :

-à 70 % des femmes,

-âgés en moyenne de 39 ans,

-employés à 69 % en CDD, souvent de moins d'un an.

Une tendance lourde, aux causes multiples

◆ Assouplissement législatif : la loi du 6 août 2019 a ouvert largement le recours au contrat, y compris pour des emplois permanents, des fonctions de direction ou des projets spécifiques.

◆ Difficultés de recrutement : certains métiers publics peinent à attirer (ingénierie, informatique, médico-social). Le contrat devient alors la solution la plus rapide.

◆ Souplesse recherchée par les employeurs... mais aussi par certains candidats, qui privilégient la mobilité et la flexibilité plutôt qu'un statut figé.

⚠ Une variable d'ajustement... qui interroge le modèle statutaire

La rapporteure souligne que la contractualisation massive fragilise le socle du statut, accroît la précarité et interroge la continuité du service public. Le contrat devient souvent une réponse de court terme à des difficultés structurelles : manque d'attractivité, salaires gelés, carrières peu lisibles. L'emploi public évolue ainsi vers un modèle hybride, où fonctionnaires et contractuels coexistent, mais sans toujours bénéficier des mêmes droits ni perspectives de carrière.

[Télécharger EAT avis budgétaire TFP 2026 - PLFSS 2026](#)

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information